

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

*Séance extraordinaire sur le budget - 12 décembre 2011*

**RÉ-OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT SUR LE BUDGET**

A 20 heures 52 minutes, la séance extraordinaire sur le budget de l'année 2012 se poursuit. Tous les membres du conseil municipal sont présents et forment le quorum.

Résolution  
12.2011.172

**2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011.

1. Ouverture.
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'an 2012.
4. Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation.
5. Présentation et adoption du règlement concernant l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'an 2012.
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal des dépenses en immobilisation.
7. Fin de la réunion et levée de l'assemblée.

Résolution  
12.2011.173

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Le rapport des prévisions budgétaires est présenté et déposé à la table du conseil.

Les présentes prévisions budgétaires montrent des recettes et des dépenses de l'ordre de 1 939 460 \$ respectivement. Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter ces prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012.

Résolution  
12.2011.174

**4. PRÉSENTATION ET ADOPTION D'UN PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2012-2013-2014**

Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les exercices 2012-2013-2014 tel que présenté lors de ladite séance.

Résolution  
12.2011.175

**5. ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE L'AN 2012**

Il est proposé par monsieur Alain Théberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le règlement n° 341. Le règlement n° 341 est considéré aux fins du présent procès-verbal comme ici au long récité et se réfère en annexe au livre des délibérations et au livre des règlements. Référence aux pages n° \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

Les questions ont porté sur certains postes budgétaires, entre autres, sur la nouvelle répartition des salaires imputés au poste de l'hygiène du milieu aqueduc / égout, les quotes-parts de la MRC des Basques, sur le régime de retraite, sur les différences entre le taux de la taxe foncière et des taxes de service de l'année 2011 vs de l'année 2012.

7. **FIN DE LA RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

A 21 heures 46 minutes, sur proposition de monsieur Gaston Rioux, la séance extraordinaire sur le budget de l'année 2012 est close, tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités.

Signé :

\_\_\_\_\_  
Danielle Ouellet, d.g./sec-très.

\_\_\_\_\_  
Jean Marie Lafrance, maire<sup>1</sup>

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées